

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 08/12/2022	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 65-2022
	Séance du 14 Décembre 2022		
Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt Deux le Quatorze décembre à 18 heures		
Présents : 6	Absents : 2	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés : 3	Pour : 9	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,	
Contre : 0	Abstention 0	Absents représentés : MINAZZO D procuration à THEULE JC, STEHLE C procuration à VEDEL P, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP	
		Absents : QUEVREUX M, NICAISE V.	

OBJET : Tarif des droits de terrasses pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des droits de terrasses ont été fixés jusqu'au 31 décembre 2022, Ces droits doivent être reconduits pour l'année 2023, une augmentation des tarifs est proposée :

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse Grand Chemin du Val de Gellone :

Tarif 2022 : 116 € /m² Tarif 2023 : ~~120~~ € /m² **117,50 € /m²**
(A titre d'information cette terrasse est de 46 m²)

- Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté :

Tarif 2022 : 187€ /m² Tarif 2023 : ~~195~~ € /m² **191 € /m²**
(A titre d'information la totalité de cette terrasse est de 105 m².)

M. le Maire stipule qu'un arrêté autorisant l'occupation du domaine public sera pris, et qu'une convention précisant les modalités d'utilisation des terrasses sera signée avec les bénéficiaires.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTTE les tarifs pour l'année 2023 tels qu'ils ont été fixés ci-dessus.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
Robert SIEGEL.



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le